

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4463

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Projet d'alimentation en eau potable et d'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans douze villages du district de Manakara à Madagascar - Convention avec l'association InterAide - Subvention

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Roche

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Hugué, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Laï, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Pallega, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4463**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Projet d'alimentation en eau potable et d'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans douze villages du district de Manakara à Madagascar - Convention avec l'association InterAide - Subvention**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant numéro 14 au traité d'affermage entre Veolia eau (ex-CGE) et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet de la terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Le projet présenté par l'association InterAide, basée à Versailles, concerne l'amélioration des conditions sanitaires par l'accès à l'eau potable (dix-huit points d'eau), l'éducation à l'hygiène et la promotion de l'assainissement (200 latrines) dans douze villages du district de Manakara (Madagascar) qui bénéficiera à 5 000 habitants.

Actuellement, ces villages n'ont accès ni à l'eau potable, ni à l'assainissement. La forte prédominance de la riziculture et l'absence de mesures d'assainissement au sein des villages de la zone-cible créent des conditions de forte insalubrité et rendent l'eau des points de puisage traditionnels impropre à la consommation.

La méthodologie d'intervention donne une part essentielle et prioritaire à l'animation et à la sensibilisation des villages, à la participation communautaire dans la mise en œuvre des actions ainsi qu'à la mise en place de structures viables chargées de la maintenance des réalisations.

Le comité de pilotage paritaire du Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau a ainsi été sollicité pour cofinancer ce projet et a donné son accord pour l'octroi d'une subvention de 50 000 €. La contribution demandée à la Communauté urbaine est donc de 25 000 €, Veolia eau apportant également 25 000 €. Le budget total du projet s'élève à 143 547 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi dite Oudin-Santini du 9 février 2005 ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'amélioration des conditions sanitaires par l'accès à l'eau potable, l'éducation à l'hygiène et la promotion de l'assainissement dans douze villages de la région de Manakara (Madagascar).

2° - Décide d'attribuer une subvention d'équipement de 25 000 €, au titre de l'année 2007, à l'association InterAide dont le siège est situé à Versailles.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention de financement à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association InterAide.

4° - La dépense qui en résultera pour la Communauté urbaine, à savoir une subvention d'investissement de 25 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2007 - article 674 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,